

CABINET PLANTRou

DE LA BRUNIÈRE

& ASSOCIÉS

105 allée Paul Langevin
Immeuble Edison - BP 525
76235 Bois Guillaume Cedex
T : + 33 (0)2 35 98 49 15
F : + 33 (0)2 35 71 78 57
E : cabinet@plantrou-associés.avocat.fr
W : www.plantrou-associés.fr

AVOCATS AU BARREAU DE ROUEN

DELPHINE BOISANFRAY
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

ARNAUD de la BRUNIÈRE
Conseil en Droit des Sociétés

NICOLAS DUCLOS
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

VALERIE GUILBAUD
DESS de Droit des Affaires
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

MARTINE GUILLAUME
Conseil en Droit des Sociétés
Médiateur

ARNAUD MABILLE
Master II de Droit Fiscal

LUCIE MEGARD
Master II de Droit des Affaires
Magistère de Droit des Activités Économiques

AURÉLIE MONNIER

En partenariat avec
BRUNO LANFRY
Spécialiste en Droit Immobilier,
Droit Commercial des affaires et de la concurrence

ZETA
Madame Véronique ROUSSEL
36 rue de la Forge Féret
76520 BOOS

Bois Guillaume, le 24 octobre 2016

24 OCT 2016

Affaire : ZETA (SAS)
N/Réf. : 10.08752/DB/ZEM/SG

Dossier: Constitution Société ZETA

Madame,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée en nous confiant la constitution de votre société.

Nous avons le plaisir de vous informer de l'immatriculation de celle-ci au Registre du Commerce et des Sociétés de **ROUEN** sous le numéro **823 169 586**.

Vous trouverez ci-après le dossier juridique relatif à la constitution de la société.

En vertu des dispositions de l'article 72 du Décret du 30 mai 1984 modifié le 02 juillet 1998, nous attirons votre attention sur votre obligation d'avoir à porter, sur tous vos papiers d'affaires (factures, bons de commande, tarifs...), les mentions légales obligatoires et notamment :

- la dénomination de la société,
- sa forme juridique,
- le numéro d'inscription au R.C.S.,
- le numéro d'identification I.N.S.E.E. à neuf chiffres ;

soit, une présentation qui pourrait être la suivante :

ZETA

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 36 rue de la Forge Féret

76520 BOOS

823 169 586 RCS ROUEN

En tant que Président de la société, vous allez être amenée à prendre des décisions relatives au fonctionnement courant de la société (approbation annuelle des comptes, affectation du résultat,...) ou encore des décisions relatives aux dispositions statutaires (changement de dénomination sociale, augmentation de capital, transfert du siège social...).

Dans tous les cas, ces décisions devront donner lieu à la rédaction d'un procès-verbal qui devra être consigné par écrit dans un registre qui doit être coté et paraphé.

Les modifications des statuts doivent, de surcroît, faire l'objet de formalités légales telles que, notamment l'enregistrement auprès de services fiscaux, l'insertion dans un journal d'annonces légales, le dépôt au Greffe et les inscriptions au R.C.S.

Chaque année, vous devrez établir un inventaire ainsi qu'un bilan, un compte de résultat et des annexes. Ces comptes annuels et les opérations traduites dans ces comptes devront être présentés aux associés dans un rapport de gestion et un rapport spécial.

Sur la base de ces documents, les associés devront approuver les comptes dans les six mois de la clôture de l'exercice et l'ensemble de ces documents devra être déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

Dans le cadre de cette approbation, vous serez tenus d'affecter le résultat net comptable selon les règles légales qui prévoient qu'une fraction du bénéfice social réalisé, soit affecté au poste "Réserve légale" et ce pour chaque exercice bénéficiaire jusqu'à ce que la réserve soit dotée à hauteur de 10% du capital social.

D'autre part, certaines opérations sont interdites ou réglementées :

* Les associés, leur conjoint, leurs ascendants et descendants ne peuvent contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société ;

* Les opérations courantes réalisées avec les personnes ci-dessus énoncées doivent être conclues à des conditions normales ;

* Plus généralement, toutes les opérations réalisées entre les associés et la société doivent faire l'objet d'une mention dans le registre de la société.

* _ * _ *

Notre rôle est de vous orienter et de vous assister dans ces démarches spécifiques afin de vous permettre de vous consacrer pleinement à votre activité commerciale.

Nous vous proposons de mettre à votre disposition notre maîtrise du droit des sociétés, dans le cadre d'un abonnement annuel dont vous trouverez ci-joint deux exemplaires. Si vous en êtes d'accord, nous vous remercions de nous en retourner un exemplaire signé pour débiter notre mission.

Le cabinet peut également vous accompagner dans les domaines suivants : droit fiscal, droit social, droit des marques et des contrats, droit commercial et de la distribution, droit public dans des conditions à définir selon vos besoins.

Dans l'attente, nous vous souhaitons bonne réception des présentes et vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Delphine BOISANFRAY



